منبر العامل
التونسي الجزائري المغربي
O TRABALHADOR
unidad
lavoro
işçinin gücü
YU RADNIK

LA TRIBUNE

mensuel de la C.G.T.
pour les travailleurs immigrés

Mars 1980 - N° 98

Prix : 2 F.

Une riposte tous azimuts

Le Comité Confédéral National de la C.G.T. avait appelé les travailleurs, nos organisations, face à l'agression patronale et gouvernementale, à AGIR VITE, PARLER HAUT, FRAPPER FORT.

Dès aujourd'hui, il est possible d'affirmer que la riposte organisée par la C.G.T. a connu un réel succès. Elle a ainsi créé les conditions d'un important développement de l'action revendicative.

Chez les travailleurs, grâce à la C.G.T., l'heure n'est pas à la résignation mais à l'action. Pour eux, le choix est simple : ou subir, ou agir, ils ont dans la majorité des cas choisi de lutter avec la C.G.T.

Pour imposer l'austérité, le pouvoir et le patronat tentent, sous diverses formes, de décourager les travailleurs. Ils domestiquent et chloroforment les grands moyens d'information, ils censurent la C.G.T. à la télévision.

De telles méthodes sont préoccupantes. Mais loin d'être un signe de force, elles attestent des difficultés que Giscard, Ceyrac et Barre ont pour imposer une politique contraire à l'intérêt des travailleurs.

Face à une agression patronale et gouvernementale tous azimuts, grâce à la quinzaine d'action du mois de février et aux multiples initiatives de la C.G.T., l'heure est à une riposte syndicale hardie au niveau des entreprises, des localités, des branches professionnelles.

C'est possible, l'ampleur de la journée nationale d'action du 4 mars dans les Industries chimiques, par exemple, où 300 arrêts de travail ont été recensés, le confirme.

C'est efficace, les succès enregistrés au cours de l'action en sont l'éclatante illustration.

N'en déplaise aux chantres du consensus, à la C.G.T. il n'y a ni crise, ni état d'âme, ni résignation. Les travaux de la Commission Exécutive de la C.G.T. l'ont confirmé : l'heure est au développement hardi de l'action.

Jack POTAVIN
membre de la C.E. de la C.G.T

LA QUINZAINE REVENDICATIVE

organisée par la C.G.T. ne sera pas sans lendemain



Le 5 mars, tous les membres de la Commission Exécutive de la C.G.T., accompagnés de 8.000 travailleurs, se sont rendus à l'Hôtel Matignon pour protester auprès du Premier ministre contre l'interdiction de la « Tribune Libre » sur FR 3 et contre les atteintes aux droits syndicaux.

Le 21 février, journée nationale de témoignages pour la défense des libertés et contre le racisme:

LES IMMIGRÉS AUSSI ONT TÉMOIGNÉ

C'est pour l'ensemble de la classe ouvrière de France que les témoignages des sanctionnés dans les entreprises devaient briser le mur du silence : 120 délégués d'entreprises diverses sont venus à Paris, et plusieurs centaines de dossiers ont été remis au siège de la confédération.

Au cours de cette journée, des militants syndicaux français et immigrés se sont exprimés chacun à leur tour ; jamais ils n'ont parlé pour eux seuls ou en leur nom personnel.

Lorsque les directions d'A.N.P.E. profèrent des propos racistes, lorsque des directions d'entreprises font pression sur les travailleurs immigrés, quand ce sont des militants immigrés qui sont sanctionnés ou mis à pied, un camarade dénonce ces comportements, mais il exprime l'indignation d'un grand nombre de salariés.

Le patronat réprime individuellement les travailleurs et n'hésite pas à utiliser une arme redoutable de division : le racisme. La solidarité des travailleurs français et immigrés qui s'est exprimée au cours de ces nombreux témoignages, oraux ou écrits, est aussi un moyen d'action contre la répression sous toutes ses formes.

La C.G.T., dans son ensemble, avec ses militants et les travailleurs qui lui font confiance, poursuit quotidiennement l'action contre toute forme de répression, travailleurs français et immigrés unis. Et dans ce domaine aussi, des succès sont obtenus.

Sommaire

LA VOIX

LA SEMAINE REVENDICATIVE

DES ACTIONS D'UN PEU PARTOUT

Au cours de la quinzaine revendicative organisée par la C.G.T. seule (la C.F.D.T. ayant rejeté les propositions de la C.G.T.), les actions sous toutes les formes se sont multipliées un peu partout.
Voici quelques exemples :

DANS LA CHIMIE :
Journée nationale d'action à l'appel des Fédérations C.G.T. et C.F.D.T. Plusieurs milliers de travailleurs de cette industrie ont manifesté à Paris et des mouvements de grève ont été observés dans plus de deux cents de ces entreprises.

SEINE MARITIME :
Une centaine d'entreprises en action, manifestation devant la Caisse d'Assurance Maladie pour la défense de la Sécurité Sociale. « Réception » du Ministre d'ORNANO par les travailleurs en colère.

AISNE :
Des arrêts de travail dans une trentaine d'entreprises et délégation à la Préfecture avec nombreuses pétitions.

LOIRET :
Actions et rassemblements. Débrayages chez Malichaud, à la S.F.C.M., S.N.C.I., John Deere, à la Verrerie de Saint-Gobain, P.T.T., E.D.F., Hutchinson, Plastique de Gien.
Rassemblement devant la Préfecture des personnels de l'éducation spécialisée, etc...

MOSELLE :
Des grèves dans les Tabacs de Metz, chez Bata, Fonderies de Sarreguemines, Cimenterie de Romas, pontiers en grève à Sacilor Rombas, 24 heures de grève chez Antoine et Manutention Ennery...

NORD :
Débrayages à Valenciennes, Lille, délégation aux chambres patronales, manifestation à Armentières et des arrêts de travail...

VAL DE MARNE :
Puissante Journée d'Action.
A l'appel de l'Union Départementale C.G.T., 30 000 travailleurs ont manifesté le 28 février pour l'emploi et le pouvoir d'achat. Dans 150 entreprises, ont eu lieu des débrayages de 2 heures à 24 heures.

Nombreux étaient les immigrés venant des foyers de Chévilly-Larue et de Vitry et qui sont menacés d'expulsion.

De nombreuses autres actions ont eu lieu, dans la Région Parisienne, le Pas-de-Calais, l'Hérault, les Ardennes, la Gironde, le Puy-de-Dôme, les Bouches-du-Rhône, etc... chez les Cheminots, le textile, les dockers, les services publics...

Ainsi, nous allons vers des actions encore plus puissantes et coordonnées pour faire céder le gouvernement et le patronat.

8 MARS : LES FEMMES AUSSI ONT AGI

La journée internationale des femmes a été l'objet de nombreuses initiatives, notamment :

U.D. des BOUCHES-DU-RHONE : 14 mars : Délégations à la Préfecture - Réunion dans deux entreprises : la C.A.F. et l'Hôpital Conception.

U.D. HTE-GARONNE : Meeting départemental le 4 mars autour de l'entreprise CARCEL en lutte pour l'emploi.

U.D. DE PARIS : 6 initiatives du 7 au 14 mars : U.A.P., Galeries Lafayette, Crédit Lyonnais, Caisse Primaire Centrale (Argone), E.D.F. (8me arrondissement), Ministère de la Santé.

U.D. CHARENTE : Le 22 février : gala de soutien pour une entreprise occupée - Délégations en direction du patronat pour remettre les encarts d'ANTOINETTE « JE VEUX ».

U.D. CHER : Trois journées d'animation avec les Unions Locales : à St-Florent, Vierzon, Bourges où le 12 mars a eu lieu une exposition, un montage audio-visuel, une vente d'ANTOINETTE.

U.D. DU PUY-DE-DOME : Le 7 mars : rencontres témoignages - délégations en direction de la Chambre patronale et des directions d'entreprises.

U.D. HAUTES PYRENNEES :
A Tarbes, une enquête a été faite sur les discriminations - Une pétition circule dans les entreprises sur le problème de garde des enfants.

LE RENFORCEMENT DE LA C.G.T. : C'EST DÉTERMINANT POUR LE SUCCÈS

Au travers des luttes et des élections professionnelles, pour riposter aux atteintes aux conditions de vie et de travail, aux violations des libertés, les travailleurs Français et Immigrés comprennent de mieux en mieux qu'il est indispensable de renforcer la C.G.T .pour être plus forts.

Quelques exemples :

TALBOT - Hordain : (Nord) :
C'est par dizaines que les adhésions à la C.G.T. sont adressées aux Unions Locales de Valenciennes, Cambrai, Douai, Denain, en riposte à la répression patronale.

VAL-DE-MARNE :
Au cours de la manifestation du 28 février, 255 travailleurs (Français et Immigrés) ont adhéré à la C.G.T.

PEUGEOT - Lille :
La C.G.T. gagne 2 % aux élections professionnelles, et le candidat C.G.T., poursuivi par la Direction devant les tribunaux obtient le plus grand nombre de voix.

des ENTREPRISES et des LOCALITÉS

La C.G.T. ne se laissera pas baillonner : le 5 mars, Journée nationale de protestation

Pour protester contre les atteintes aux libertés syndicales, contre l'interdiction de sa « Tribune Libre » à FR 3, contre l'inculpation de plusieurs responsables CGT accusés d'avoir participé à des émissions des radios CGT, la CGT a organisé

une journée nationale de protestation.

Toute la Commission exécutive confédérale de la CGT s'est rendue à Matignon, accompagnée par des milliers de manifestants mobilisés par l'Union régionale CGT de l'Ile-de-France.

De nombreuses actions ont eu lieu ce jour-là dans tout le pays.

NON, la CGT n'acceptera pas que soit muselée toute expression démocratique des travailleurs et de leurs organisations syndicales et que l'information soit monopolisée au profit du gouvernement et du patronat.

Discriminations salariales : LES FEMMES D'ESSILOR SE FONT RESPECTER

Pour la satisfaction de leurs revendications, les femmes aussi savent se battre, il n'y a qu'à voir les acquis importants obtenus dans les blanchisseries, et ESSILOR !

Le 13 février 1980, un procès devant le Conseil des Prud'hommes de Châlons-sur-Marne : celui des discriminations entre salaires au masculin et salaires au féminin.

Eh bien, ESSILOR (industrie de l'optique, 8 000 travailleurs) a été reconnu coupable de violation des lois françaises et contraint de payer à titre de dédommagement la somme qui correspond à l'écart des salaires depuis l'embauche des travailleuses dans la société, soit 6 000 F à 20 000 F. Il faut préciser que les ouvrières d'ESSILOR percevaient au taux horaire 2,50 F de moins que leurs collègues hommes, pour un travail identique et parfois même pour une production double.

Les discriminations sexistes sont en effet monnaie courante et la C.G.T. ne cesse depuis des années, de dénoncer cet état de fait. C'est ainsi que grâce à l'obstination des travailleurs d'ESSILOR et de l'U.L. C.G.T. de Châlons, cette réalité a été amenée au grand jour.

Cette victoire est celle de toutes les travailleuses qui agissent pour leurs droits et le respect de leur dignité.

A Direcção da empresa ESSILOR foi condenada pelo Conselho dos « prud'hommes » a aplicar a lei relativa à igualdade de salários entre homens e mulheres e a pagar quantias em atraso que váo de 6 000 a 20 000 francos.

اصدر مجلس محاكم الشغل حكمه
ضد ادارة مؤسسة ايسيلور ، مطالبا
اياها بتطبيق القانون المتعلق
بالمساواة في الاجور بين الرجال
والنساء ، وبدفع تعويضات تتراوح
بين 6.000.00 فرنك
و 20.000.00 ف.

ESSILOR şirketi müdüriyeti, Iş mahkemesi (Prud'hommes) tarafından kadınların ve erkeklerin ücret eşitliği yasasını uygulamaya ve böylece 6 000 ila 20 000 Frank tutarında geçmiş hakları ödemeye mahkum edildi.

La direcciõn de la empresa ESSILOR ha sido condenada por el consejo « Prud'hommes » a aplicar la ley sobre la igualdad de los salarios hombres y mujeres y a pagar atrasos que van de 6 000,00 frs a 20 000,00 frs.

DES QUESTIONS...

CULTURE, LUTTE ET LIBERTÉS...

Les travailleurs immigrés sont doublement concernés par les Journées Nationales « La C.G.T. et la Culture » auxquelles l'interdit de Monsieur LECAT donne une importance plus grande encore, en montrant que, dans la France d'aujourd'hui, les mots de « culture », « lutte » et « libertés » sont devenus inséparables.

Comme leurs camarades français, les travailleurs immigrés sont victime d'une ségrégation sociale, d'un talon de fer du capitalisme qui les tient loin de toutes manifestations et lieux culturels. La culture leur est interdite.

Mais, de plus, les travailleurs immigrés sont tenus à l'écart de leur culture qui leur a été dérobée par le colonialisme et les régimes dictatoriaux. Tous les efforts déployés par le pouvoir ne masqueront pas ce fait : l'exotisme facile n'est pas cette culture qui a jailli de la vie sociale et des luttes des peuples et des pays d'origine.

C'est un mauvais coup contre les travailleurs immigrés et contre la culture française. Celle-ci, pour s'enrichir, se développer, a besoin de l'apport indispensable des cultures authentiques des autres nations.

C'est ce que diront avec force les Journées Nationales qui insisteront pour que, à l'image du Comité d'Entreprise CHAUSSON, cette orientation se traduise dans la vie, dans la pratique.

Avec Nazim HIKMET, nous nous rappellerons que la culture, pour les travailleurs français et les travailleurs immigrés, c'est ce qui permet aussi :

« Ce bonheur fantastique de comprendre.
Comprendre ce qui s'en va et ce qui vient ».

Marius BERTOU,
Responsable du Service de la Politique Culturelle de la C.G.T.

SUCCÈS AU FOYER SONACOTRA DE BAGNOLET

La lutte paye au foyer SONACOTRA de Bagnolet.

Le Comité de Résidents a été élu et a contraint la Direction à ouvrir une négociation qui a abouti à la satisfaction d'importantes revendications :

— le montant du loyer sera fixé à 10 % des ressources pour tous les résidents percevant moins du SMIC ;

— les arrièrés de loyers d'un montant inférieur à 1 500 F sont totalement annulés, les autres seront réduits de 70 à 80 % et payables par mensualités de 100 à 220 F.

Ce qui confirme bien la justesse des positions de la C.G.T. : se battre foyer par foyer pour obtenir la négociation et en même temps exiger des Associations gestionnaires qu'elles reçoivent les Organisations Syndicales et des représentants de résidents pour ouvrir des négociations globales.

C'est ce qu'a fait la C.G.T. en s'adressant à la SONACOTRA et en proposant une rencontre commune aux autres organisations syndicales CFDT, FO, CFTC, CGC, FEN, pour débattre notamment de ces questions et pour poursuivre l'action unitaire.

LES RÉSIDENTS DE CHEVILLY-LARUE... ... DANS LA RUE

500 résidents du foyer A.D.E.F. de Chevilly-Larue étaient convoqués le 28 février au tribunal de Créteil parce qu'ils se plaignent du système d'eau chaude et qu'ils s'opposent à la fermeture de leur foyer pour « raisons économiques ».

Mais, à l'appel de l'Union Départementale C.G.T., c'est un millier de résidents de foyers du département du Val-de-Marne qui ont manifesté avec eux devant la Préfecture et les ont accompagnés en cortège jusqu'au Tribunal de Créteil.

Et, comme ce jour là, il y avait aussi jonction à Créteil de plusieurs manifestations organisées par la C.G.T., pour l'emploi et les libertés, cela faisait beaucoup de monde dans la rue : 30 000 environ.

Le jugement concernant le foyer de Chevilly-Larue doit être rendu le 13 MARS. Mais, comme à Bagnolet, la Direction de l'A.D.E.F. ferait mieux de négocier sérieusement au lieu d'engager des poursuites judiciaires qui ne règlent rien.

LOGEMENT : JOURNÉE D'ÉTUDE C.G.T.

Le 11 mars dernier, s'est tenue une Journée d'Etude sur les problèmes du logement et de l'habitat.

Elle a mis en évidence la communauté d'intérêts qui unit, en ce domaine du logement social comme dans ceux de tous les autres problèmes, les travailleurs français et immigrés.

Les foyers, les difficultés pour être logés en HLM, les ghettos, les mesures administratives à caractère raciste, le projet de loi d'ORNANO sur les contrats de résidence, les rapports entre conditions de logement et santé, tout cela fut évoqué.

ABDEL KADER, algérien de 18 ans

Pour nous algériens, le problème de la culture, c'est aussi une question de luttes et de liberté.

Il ne faut pas oublier les 132 ans de colonialisme français en Algérie qui ont écrasé notre propre culture. Mais depuis son indépendance, notre pays a avancé à pas de géant dans le domaine de l'enseignement, la formation, la culture et l'arabisation.

Mais nous, immigrés, nous avons été déracinés de notre terre natale, nous sommes écartés de notre culture, de l'enseignement de notre langue, de même que nous méconnaissons, pour beaucoup d'entre nous, la culture et la langue françaises. Et c'est un véritable drame, notamment pour les enfants et les jeunes algériens qui retournent en Algérie où ils se sentent traumatisés parce qu'ils se trouvent comme des étrangers dans leur propre pays, ne connaissant ni la langue, ni la culture qui sont les leurs.

Oui, la culture est universelle. Mais que fait le Gouvernement français pour prendre en compte ces importants problèmes, sinon des discours.

FRANSI-TÜRKİYE DOSTLUK DERNEĞİ VE TÜRKİKELİLERİN KÜLTÜREL GEREKSİNİMLERİ

23 Şubat'ta Aulay sous Bois'da « Fransa-Türkiye dosluk gecesi », M.P.T., katkılarıyla Amicale France Turquie (Fransa Türkiye Dostluk Derneği) tarfından yapıldı.

Gecede, Türkiyeli bir kürt ozanı, bir folklor ekibin ve Talip Öztürk'ü izleme olanağı, kalabalık olarak gelen Türkiyeli işçiler ve ailelerini kendi kültürlerine birkaç saat için de olsa kavuşturdu. Ayrıca, Maden-İş 'in hazırladığı I Mayıs 1977/1978 filimi, Türkiye-de işçi sınıfına kurulmak istenen tuzakları bir kez daha anımsattı.

Türkiyeli göçmen emekçiler ve ailelerinin kültür geneksinimlerini karşılamak için Fransa'da hiçbir olanak yok, ya da yok sayılacak kadar az. Anadilde filim, tiyatro, müzik, halk oyunları çalışmaları yok sayılır. Ayrıca, Türkiye'li çocukların anadilde konuşmayı, okumayı yazmayı öğrenmeleri için olanaklar son derece sınırlı. Bu çocuklar Türkiyeye döndüklerinde ne yapacaklar ?

Fransa Türkiye Dostluk Derneği yöneticileri amaçları arasında bu sorunlara çare bulmanın olduğunu da belirtiyorlar C.G.T. göçmen emekçilerin kendi öz kültürlerini geliştirebilmelerini, bunun için Fransa hükümetinin olanak vermesini talep ediyor.

Le scandale de la formation des immigrés

Selon le Secrétaire d'Etat, l'analphabétisme devait être supprimé en 1983. Mais, en 1980, plus de 800 000 immigrés sont analphabètes.

Les cours qui existent ne peuvent accueillir actuellement que 35 000 stagiaires.

Cela n'empêche pas le gouvernement de lancer une grande offensive contre la formation des immigrés : les crédits passent de 95 millions de francs en 1977 à 78 millions en 1979, pour subir une nouvelle réduction de 18 % en 1980.

Dans le même temps, le gouvernement, sous la houlette de Monsieur STOLERU, démantèle l'appareil de formation, casse des Associations de formation condamnées à réduire leurs activités et à licencier leurs formateurs.

Cette offensive injustifiable et intolérable s'intègre dans la politique gouvernementale et patronale d'austérité, de répression, de refoulement, concrétisée par la loi BARRE-BONNET, le projet de loi STOLERU, le système policier de mise en fiche des immigrés et les violences et crimes racistes.

La C.G.T. combat cette politique rétrograde. Elle réclame une véritable politique de formation des immigrés qui travaillent en France ou décident de retourner dans leur pays.

Elle est totalement solidaire du Collectif National des Associations pour la Formation des Migrants qui a dénoncé ce scandale lors d'une conférence de presse tenue le 29 février à laquelle la C.G.T. était représentée par Jean KRUPKA, membre du Bureau National.

QUI VOUS CONCERNENT

J'ÉCRIS TON NOM : LIBERTÉ


(PHOTO G. BLONCOURT).

Des militants C.G.T., symboliquement enchaînés et baillonnés, pour protester contre la censure et pour la liberté d'expression, sous l'œil attentif des « gardiens de l'ordre ».

Georges SÉGUY : UN RÉQUISITOIRE IMPLACABLE

Après avoir entendu des dizaines de témoignages, souvent émouvants, des délégués présents à la Rencontre Nationale, Georges SEGUY, Secrétaire général de la CGT, a notamment déclaré :

« L'accumulation des témoignages que nous venons d'entendre, dramatiques et quelquefois pathétiques, donnent à cette rencontre valeur de réquisitoire implacable et accablant pour ceux qui dominent le pouvoir économique et politique dans ce pays.

Les licenciements de délégués, les pressions sur les militants syndicaux, les déplacements d'un lieu de travail à un autre pour fait syndical, les discriminations en tout genre dont sont victimes des femmes, des jeunes, des immigrés, tout ce qui a été ici dénoncé, prouve de manière irréfutable que le pouvoir et le patronat se sont lancés dans une vaste offensive anti-syndicale dont l'objectif est clair : s'opposer par tous les moyens à la lutte des travailleurs et ainsi imposer leur politique d'austérité.

Si la C.G.T. est la cible principale de cette agressivité, c'est parce qu'elle se situe aux premières lignes du combat social pour la justice et le progrès social, pour la démocratie et la liberté.

Ce qui est nouveau, c'est qu'aujourd'hui ils se heurtent à une volonté chaque jour plus forte parmi les travailleurs : la volonté de vivre libre dans le respect de la dignité.

Peut-on parler de liberté quand on est obligé de se priver de l'essentiel, la nourriture, le logement, les transports, les vacances.

Existe-t-il une réelle liberté quand la plupart des travailleurs ne lisent pas un livre par an, ne sont jamais allés au théâtre et n'ont aucune activité culturelle.

Peut-on parler de liberté quand nos universités comptent à peine plus de 10 % de fils et filles d'ouvriers.

La liberté existe-t-elle quand on sait qu'un fils d'O.S. a toutes les chances de rester O.S. toute sa vie.

Quel sens a la liberté pour le chômeur, pour le sidérurgiste licencié contraint d'abandonner le pays où il a construit pierre à pierre sa maison.

Peut-on décemment parler de liberté quand il existe tant d'inégalités, quand on sait qu'en une soirée de luxe un haut privilégié de ce régime peut dépenser plus que ce que peut gagner un SMICARD en plusieurs années.

C'est de tous ces témoignages que nous allons extraire des dossiers qui constitueront le livre noir des atteintes aux libertés syndicales dans notre pays. Dès demain, le Ministre du Travail que nous rencontrons en sera saisi, et devra s'expliquer sur les responsabilités qui lui incombent.

Nous lui proposerons de discuter et de négocier sur les solutions les mieux adaptées aux problèmes que nous posons.

Et Georges SEGUY a ajouté :

Nos propositions s'opposent résolument au fichage électronique (qui ne peut être que policier) des travailleurs immigrés et qui anticipe sur un système analogue pour tous les citoyens français au travers du renouvellement des C.N.I.

KONFEKSİYON İŞÇİSİ BİR TÜRKÜN TANIKLIĞI

« Kaçak » diye adlandırılan ama gerçekte herkes tarafından, özellikle resmi makamlar tarafından bilinen işçilerin kötü çalışma koşullarına dikkati çekti.

Çoğunlukla kendi ülkelerindeki ekonomik ve politik nedenlerle Fransa'ya geldiklerini söyledi.

Turist işçiler Fransa'da insanlık dışı koşullarda çalışıyorlar. Çalıştıkları yerde, gerçekten « geldikondu » larda yatıyorlar. Hiçbir güvenlikleri yok. Aldıkları ücret 2 000 ila 3 000 Frank arasında. Günde 12 saat çalışıyorlar ; iş olduğu zaman çalışma saatleri daha da uzuyor. Çalışma sürati hızlanıyor. Bu kan emici patronlara bu emekcileri sömürmek yetmiyor.

14-16 yaşlarındaki çocukları sözümona meslek öğretmek için para vermeden çalıştırıyorlar.

Arkadaşımız bütün bunları anlatırken, STOLERU'nün ikiyüzlülüğünü ve izlediği politikayı vurguladı ve suçladı.

Dans le débat, G. SEGUY est intervenu après le témoignage d'un ouvrier turc, en ces termes :

« Je voudrais vous dire combien la C.G.T. est très sensible à la manière dont nos camarades turcs expriment les difficultés dans lesquelles ils vivent chez nous, comment ils sont si durement exploités. Je voudrais leur dire que nous sommes tout à fait sensibles à ce qu'ils ont exprimé ici, et je voudrais les assurer de tout notre soutien en leur demandant d'être persuadés que nous ne manquerons jamais de dénoncer les manifestations d'hypocrisie auxquelles se livrent, envers eux, le gouvernement français, et spécialement Monsieur Stoleru, Secrétaire d'Etat à la condition des travailleurs immigrés.

Chacun de nous a bien ressenti que ce témoignage de nos camarades de Turquie, et surtout la dernière partie de leur intervention, nous rapproche par la pensée et par le cœur davantage encore des travailleurs qui, dans leur pays, sont aux prises présentement avec une répression odieuse ; il est vrai que les grands moyens d'information français en parlent peu, mais nous ferons la compensation à cet égard. Je profite de leur présence pour leur demander de transmettre à leurs frères en lutte, en Turquie, les sentiments d'amitié et de solidarité de toute la C.G.T.

L'Union Départementale de la C.G.T. de PARIS, dans un communiqué de presse du 19 février 1980, exige la régularisation des travailleurs clandestins et demande à être reçue par le Secrétaire d'Etat, M. STOLERU, afin de l'entretenir de cet état de fait, bien connu des Pouvoirs Publics.

LA C.G.T. EXPOSE DEVANT LA PRESSE SON PLAN D'ACTION POUR LES DROITS DES IMMIGRES

Le 27 février, la C.G.T. organisait une rencontre de presse sous la présidence de René LOMET, secrétaire confédéral, avec la participation de Marius APOSTOLO, responsable du secteur confédéral Immigration et Kader MERZOUGUI, membre du Bureau National de la Main-d'Œuvre Immigrée.

Les trois représentants de la C.G.T. ont exposé le plan d'action de leur organisation ainsi que les initiatives prises pour la défense des libertés et la conquête de droits nouveaux.

La C.G.T. mobilise les travailleurs, ses organisations et l'opinion publique contre le fichage policier des immigrés, contre les violences et crimes racistes, pour la sécurité et la dignité de ces travailleurs, contre l'application de la loi répressive Barre-Bonnet.

Elle a saisi le Ministre du Travail afin que soit réunie d'urgence la Commission de la main-d'œuvre étrangère en vue de débattre de toutes les questions urgentes qui concernent les immigrés, et notamment : du fichage électronique, du projet de loi Stoléru, des problèmes de foyer, de formation, de retour...

Elle est intervenue auprès du Conseil National du Patronat Français afin que cessent toutes les pressions et la répression dans les entreprises, que s'ouvre la négociation sur les questions de l'immigration et que les droits à la préretraite puissent être exportés dans les pays d'origine.

La C.G.T. réclame également que les organisations syndicales soient consultées à propos du renouvellement des accords de main-d'œuvre franco-algériens.

Enfin, elle s'est adressée aux organisations CFDT, FO, CFTC et FEN pour leur proposer une rencontre en vue de relancer l'action unitaire sur toutes ces questions.

L'AMICALE DES ALGERIENS EN EUROPE PROTESTE CONTRE LES CRIMES RACISTES

Le 21 février, le Président de l'Amicale des Algériens en Europe, Monsieur SOUICI Abdelkrima, a remis à la presse un communiqué protestant vivement contre « la vague d'assassinats et de crimes racistes perpétrés ces derniers jours » contre des Algériens.

L'Amicale estime que de tels actes créent de nouvelles tensions préjudiciables aux bons rapports souhaitables entre les deux peuples à un moment où s'ouvrent des perspectives d'amélioration des relations entre l'Algérie et la France ».

La C.G.T. a indiqué, par lettre, à l'Amicale qu'elle est tout à fait disposée à rencontrer une délégation de cette Association « afin d'examiner les possibilités d'actions conjointes contre ces pratiques intolérables et contre la passivité sinon la complicité du gouvernement français ».

MOSELLE:

L'UNION DEPARTEMENTALE DE LA C.G.T. APPELLE A L'ACTION CONTRE LES PROJETS GOUVERNEMENTAUX

Dans un communiqué, l'U.D. C.G.T. de Moselle a vigoureusement protesté contre les multiples attaques que déploient patronat et gouvernement contre les travailleurs immigrés, et notamment :

— contre le fichage électronique ;

— contre les lois Barre-Bonnet-Stoleru.

Elle appelle Français et immigrés à lutter ensemble contre la violation des libertés et ces projets scandaleux.

TÉMOIGNAGES ACCABLANTS

A LA RENCONTRE NATIONALE DU 21 FÉVRIER 1980

Kader MERZOUGUI :

« Nous n'acceptons pas le système policier de mise en fiche d'un million d'immigrés ».

....

Aujourd'hui, il existe un projet de mise en fiche électronique qui risque de devenir bientôt une réalité si nous ne réagissons pas rapidement et énergiquement.

Il s'agit d'un véritable encadrement des travailleurs immigrés, tant au niveau européen qu'au niveau du territoire français, en liaison avec la police de certains pays d'origine.

Le pouvoir s'attaque, par ce projet de mise en fiche de plus d'un million de travailleurs immigrés, à un de leurs droits les plus fondamentaux, c'est-à-dire leur droit à se défendre.

....

Les milliers de travailleurs immigrés engagés auprès de leurs camarades français dans le combat quotidien empêchent le pouvoir et le patronat de mener tranquillement leur politique d'austérité, de répression, de violence, de racisme et de refoulements massifs.

Tout l'arsenal répressif mis en place pour la chasse à l'homme de nom à consonnance étrangère ne suffisant pas à lui-même, il fallait trouver un système qui permettrait de détecter les « agités » qui « troublent l'ordre public » et tous ceux dont on a plus besoin.

En procédant à l'informatisation de cinquante données sur quelques centimètres carrés de la carte de résidence du travailleur immigré, données connectées avec le fichier central du grand banditisme, non seulement le gouvernement donne à la police des moyens exorbitants pour mieux éliminer les immigrés coupables, comme disent LE PEN et d'autres hommes du gouvernement, de manger le pain des Français, mais nous assimile, nous travailleurs immigrés, aux gangsters, aux trafiquants de drogue et aux proxénètes.

....

C'est pourquoi la CGT combat ce fichage policier avec une extrême vigueur et réclame un débat au Parlement.

HENRI ROLLIN :

Le racisme n'est pas fatal

Le Secrétaire de l'Union Régionale de l'Ile-de-France a notamment déclaré :

Nombreux sont ceux qui ont pu être témoins de manifestations de racisme dans l'entreprise et dans la vie sociale.

Certains quartiers de la capitale et de la banlieue ressemblent à des villes en état de siège.

Il y a les conditions de logement dans les foyers pour la plupart insalubres (60.000 lits dans les foyers de la région).

Ces travailleurs qui sont coupés de leur famille, de leurs traditions, de leur identité culturelle vivent un véritable drame qu'ils ont exprimé sur leur banderole dans les luttes par : « NOUS VOULONS VIVRE DEBOUT COMME DES HOMMES ».

Puis, il y a les agressions, les violences : deux jeunes ont été tués récemment et plus de 100 attentats contre des gens de nationalité Algérienne ont eu lieu depuis 1973. La plupart de ces crimes sont impunis.

Le racisme n'est pas fatal, le racisme est provoqué, suscité, et entretenu par les gens qui détiennent le Pouvoir. Et, il puise ses sources dans cette société d'inégalité que nous connaissons aujourd'hui.

Nous avons eu à intervenir auprès du Ministère pour faire connaître nos revendications sur les droits de séjour et de libertés, sur le logement et foyers, sur la formation.

A l'ANPE, des employés se sont plaints d'être contraints à des pratiques de caractère raciste.

En octobre dernier, le représentant C.G.T. à la Commission du Comité Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et de la Promotion Sociale, s'est élevé contre le fait que l'on refuse des « apprentis de couleur » dans le « Centre de Formation des Apprentis », Secteur Commerce (crèmerie), et contre la déclaration du représentant des Patrons Bouchers-Charcutiers qui confirmait et ajoutait « la clientèle refuse d'admettre que des gens de couleur préparent la viande ».

Comme d'autres méthodes que la morale réprouve aujourd'hui, l'utilisation du racisme est devenue une méthode pour gouverner la France.

شهادة عامل مغربي من مؤسسة تالبو :

13 سنة أقدمية بالمؤسسة •
رقم التسجيل يلاحق العامل •
ذكر لنا رفيقنا امثلة عن الاعتداءات اليومية المتتابعة ضد الحريات بمؤسسة تالبو ، تطبيقا للنظام الداخلي الذي لا يتماشى مع النصوص القانونية •
تتمتع الادارة باعانة عصابة C.S.L.
لا يمكن للعامل ان يقضي حاجياته الطبيعية كالتبول الا سبع دقائق قبل او بعد راحة الطعام •
وللمعالجة لابد من الاستظهار بوصل •
منذ عام 1977 تم حذف 4000 موطن شغل ، ومنذ ذلك التاريخ أطرد 20 مناضلا نقابيا •
وفي العام الماضي عوقب بالرفت ستة عمال بتهمة توزيع مناشير •
وبمناسبة تنظيم حملة تبرع — وقد حدث ذلك للمرة الثانية فحسب — اقدمت الادارة على رفت كافة اعضاء النقابة لمدة ثلاثة ايام •
وهو ما حصل كذلك لمناضل أخر بتهمة عدم احترام قواعد الامن في لحين أن العامل لا يتمتع عادة باية حصانة خاصة •
يشير الرفيق الى العودة الى اساليب كانت تستعمل في مؤسسة سيمكا كريسلر ، عام 1972 ، وتتمثل في التعذيب الجسدي •
امام كل تلك الانتهاكات للكرامة ، وللحريات ، يمكن طرح التساؤل التالي : « هل نحن حقا في فرنسا ، بلاد الحرية » ؟
تطالب النقابة بسير الانتخابات بشكل عادي ، وهو ما تعارضه الادارة بشتى الحيل المتعودة بها اثناء انتخابات محاكم الشغل الاخيرة صوت لصالح السي جي تي 2 من 3 عمال ، ولتلك النتائج معاني كبيرة •

DANS LE VAUCLUSE :

Crime raciste et pressions anti-syndicales du Consulat Marocain

A l'entreprise TRIGA à Vedène dans le Vaucluse, les travailleurs, soutenus par l'Union Départementale C.G.T., s'étaient mis en grève pour le respect de la Convention Collective et pour le maintien de leur pouvoir d'achat.

La Direction de l'entreprise a employé tous les moyens pour briser le mouvement, mais sans succès.

C'est alors que dans la nuit, une voiture arrive à hauteur du piquet de grève et les fascistes qui se trouvaient à l'intérieur font feu : Mohamed DAHMANI, Algérien de 37 ans, s'écroule grièvement blessé d'une balle.

L'U.D. C.G.T. a immédiatement appelé à la riposte, dénoncé cet attentat lors d'une conférence de presse et mis en cause l'Union Patronale du Vaucluse. Celui-ci ose accuser la C.G.T. d'employer des méthodes « fascistes » et se félicite qu'il existe « d'autres Syndicats » !

Mais, la Direction de l'entreprise a dû reculer : elle a payé les jours de grève et maintenu la progression du pouvoir d'achat des travailleurs.

Autre fait scandaleux : 12 travailleurs Marocains du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône se sont rendus au Consulat Marocain de Marseille pour obtenir le renouvellement de leur passeport et de leur carte nationale d'identité qui venaient à expiration.

Ils se sont entendus dire dans ce Consulat qu'ils étaient fichés parce qu'ils possédaient une carte syndicale et que leur passeport et carte d'identité seraient renouvelés s'ils abandonnaient leur activité syndicale.

Il s'agit là d'une ingérence intolérable du Consulat Marocain dans les affaires intérieures de la France, d'une atteinte caractérisée aux libertés syndicales.

L'U.D. C.G.T. du Vaucluse a pris contact avec l'Association des Marocains en France et elle exige que le Consulat renouvelle passeports et cartes d'identité sans aucune pression, comme c'est son devoir.

La C.G.T. renouvelle ses sentiments de solidarité au camarade DAHMANI ainsi qu'aux travailleurs Marocains.

Non, les immigrés ne sont pas responsables du chômage.

FRANSA 'DA FAŞIST GURUPLARA YER YOK

Türkiye'deki faşist güçler, bir süredenberı Fransa'da ve Batı Avrupa'da faaliyetlerini yoğunlaştırmakta.

Çeşitli dernek görünümü altında örgütlenerek ilerici türkiyeli emekçilere gözdağı vermeye çalışmaktadırlar : bu örgütlerin arasında Fransa Islam Birliği, 10. Paris'teki türkeşçilerin derneği... bulunmakta.

Fransız hükümeti türk faşist güçlerinin faliyetlerine göz yumarak suç ortaklığı etmekte. Bazı patronlarda çeşitli biçimde desteklemektedir. Tüm göçmen ve fransız emekçilerin hak ve özgürlüklerine saldıran CITROEN fabrikaları yönetiminin bazı işyerlerindeki silahlı kapı bekçileri arasında faşist MHP'liler bulunmakta.

CITROEN'de oduğu gibi, faşistler baski ve tehditle Türkiyeli emekçilerin haklarını aramasını engellemeyi denemekte.

Bunun yanı sıra Türkiyeli emekçileri yalan ve dolanlarla, Fransa'daki işçi sınıfının sendikal mücadelesinden, özellikle CGT'den uzaklaştırmaya çalışıyorlar.

CGT, faşist tipteki bu derneklerin dağıtılmasını istemekte.

Faşistlerin baskı ve saldırılarına maruz kalan tüm türkiyeli emekçiler LA TRIBUNE (bu gazeteye) yazıp her türlü gerekli bilgiyi verebilirler. CGT bu emekçilerin savunmasını üzerine alacaktır.

DROIT DE TOUS ET DE CHACUN

TRAVAILLEURS IMMIGRÉS ET CONGÉS DE NAISSANCE

Tout salarié, chef de famille, a droit à un congé supplémentaire légal de trois jours pour chaque naissance survenue à son foyer ou lors de l'arrivée d'un enfant placé dans la famille en vue de son adoption (1).

Selon une circulaire ministérielle, ce congé ne pouvait être indemnisé que si les salariés relevant du régime français de Sécurité sociale et dont la famille réside à l'étranger, apportaient la preuve qu'ils s'étaient effectivement rendus dans leur foyer à l'étranger (2).

La Chambre sociale de la Cour de Cassation, s'appuyant sur le principe que les circulaires ministérielles n'ont pas force légale, vient de considérer que les juges ne sont pas liés par une telle interprétation restrictive (3).

En conséquence, le congé de naissance doit être indemnisé sans que l'intéressé soit obligé de se rendre dans son foyer à l'étranger.

---

(1) Art. L. 562 et suivants du Code de Sécurité sociale. Ce congé doit être pris dans les quinze jours entourant la naissance ou l'arrivée de l'enfant.
(2) Cir. n° 3 SS du 8 janvier 1965, UNCAF, textes 1965, page 1.
(3) Cass. soc. 29 novembre 1979. CAF Meurthe-et-Moselle c/ SA Cockerill et autre.

(Article paru dans « La Vie Ouvrière » n° 1 851 du 18 au 24 février 1980).

LE SYNDICAT C.G.T. DES NETTOYEURS DE PARIS LUTTE POUR LE RESPECT ET L'AMÉLIORATION DES DROITS

Le Syndicat des Nettoyeurs de Paris, comme dans le Val-de-Marne, mène une dure lutte pour faire aboutir les revendications.

Dans ces entreprises, des patrons sans scrupules recrutent de nombreux immigrés parmi lesquels des femmes, les font travailler sans les déclarer et de ce fait ces travailleurs n'ont aucune protection sociale.

Les salaires sont payés au SMIC et parfois au-dessous, sans horaires fixes.

L'article 122-12 du Code du Travail prévoit que lors d'un changement de propriétaire d'une société de nettoyage, la garantie de l'emploi doit être assurée à tout le personnel, ainsi que les avantages acquis. Mais, certaines sociétés violent ces droits.

La C.G.T. réclame notamment : l'augmentation des salaires, la majoration de 100 % du travail de nuit et du dimanche, des horaires fixes avec huit heures maximum par jour, la prime « cassecroute », la carte orange, le respect de l'article 122-12 du Code du Travail, la fin du travail « au noir », et la régularisation de la situation des immigrés dits « clandestins » en assurant leur protection sociale.

Des négociations difficiles se sont engagées entre le patronat et les Organisations Syndicales représentatives sur la Convention Collective Nationale.

Les patrons ne cèderont que dans la mesure où se développe l'action unie dans ces entreprises.

BULLETIN DE PAIE

Notre employeur ne nous donne pas toujours le bulletin de paie avec la quinzaine !

(Mario M. ... ARCUEIL)

Réponse : Un bulletin de paie doit être remis à chaque paiement (le salaire doit être versé aux ouvriers au moins deux fois par mois, sauf dans le cas de la mensualisation). L'employeur qui ne remet pas de bulletin de paie peut être condamné par les tribunaux. Le bulletin doit indiquer obligatoirement, au minimum, le nom et l'adresse de l'employeur, ses références légales (Sécurité sociale - numéro d'immatriculation employeur), le nom et l'emploi du travailleur, la période de salaire, le salaire brut (avec distinction des heures supplémentaires), les primes, les cotisations retenues (Sécurité sociale - retraite complémentaire - ASSEDIC), les acomptes, puis le salaire net et la date du paiement.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Si on fait 8 ou 9 heures par jour, le patron verse toujours le même salaire au SMIC. A-t-il le droit ?

(Mohamed T., Mulhouse)

Réponse : Non. Au-delà de 40 heures par semaine, les heures supplémentaires sont payées avec une majoration de 25 % pour les 8 premières.

Un conseil : avertissez votre syndicat CGT.

POUR LE DROIT A LA TITULARISATION DANS LES SERVICES PUBLICS

Du 25 au 29 février dernier, dans le cadre de la quinzaine nationale d'action de la CGT, le syndicat des Communaux de Bobigny a mené une semaine d'action pour les revendications particulières et générales.

Les travailleurs communaux de Bobigny, parmi lesquels de nombreux immigrés, surtout à la voirie et espaces verts, y ont participé massivement.

Les revendications particulières des travailleurs immigrés des services publics n'ont pas été oubliées : titularisation au même titre que leurs camarades français, non aux lois anti-immigrés, etc.

Pour les immigrés, la titularisation signifie : un salaire beaucoup plus important, la retraite à 60 ans au lieu de 65 et rémunérée à 80 % au lieu de 50 % du salaire et bien d'autres avantages encore.

D'autre part, nous rappelons que, sur cette question, la Cour de Justice européenne a déjà affirmé que l'admission de travailleurs membres de la Communauté économique européenne dans les services de l'Administration publique ne saurait justifier des mesures discriminatoires en matière de rémunération et d'autres conditions de travail (arrêt du 12 février 1974 - Sotgiu).

FOYERS : SUR L'AIDE TRANSITOIRE AU LOGEMENT (A.T.L.)

Depuis le 1er juillet 1978, une aide transitoire au logement (ATL) a été créée à la suite des diverses actions de la CGT menées dès 1976. Depuis, deux améliorations ont été apportées au système. La dernière date du 1er janvier 1980. Certes, le système n'est pas entièrement satisfaisant, mais il est un acquis des luttes que nous pouvons encore améliorer.

COMMENT EN CALCULER LE MONTANT ?

Pour la 1re tranche : jusqu'à 260 F de redevance, on applique l'abattement prévu, soit 15 % (sauf pour les redevances en-dessous de 185 F qui ne bénéficient que d'un forfait de 20 F).

Pour les redevances supérieures à 260 F, on procède ainsi : 15 % jusqu'à 260 F et, pour la partie comprise entre 260 F et 360 F on applique un abattement de 25 %, pour la partie au-dessus de 360 F on applique un abattement de 33 %.

On additionne les 2 ou 3 résultats obtenus et l'on a ainsi l'abattement total.

Pour la 2me tranche de revenu, même système, mais on retranche du résultat obtenu une somme forfaitaire de 31 F, appelée « franchise », afin de trouver l'abattement réel qui sera opéré.

REVENUS MENSUELS NETS

1re tranche : moins de 2 650 F.
2me tranche : de 2 650 F à 3 000 F.

ABATTEMENTS SUR LES REDEVANCES

Barème de référence

Montant de la redevance	1re tranche de revenu Montant de l'A.T.L.	2me tranche de revenu Montant de l'A.T.L.
Jusqu'à 185 F	20 F	0
de 185 F à 260 F	15 %	15 % moins 31 F
pour la tranche 260 F à 360 F	25 %	25 % moins 31 F
pour la tranche au-dessus de 360 F	33 %	33 % moins 31 F

Exemple :

Redevance : 286 F (soit 260 F + 26 F).
260 F × 15 % = 39 F — 26 F × 25 % = 6,50 F
TOTAL A.T.L. : pour la 1re tranche : 45,50 F ;
pour la 2me tranche : 45,50 — 31 = 14,00 F.

TURQUIE

C.G.T., baskılara karşı ve sendikal özgürlükler için Türkiye cumhurbaşkanına başvurdu

12 Şubat :

« Hükümetinizin, metalurji (MADEN-İŞ), bayındırlık (BAYSEN) ve banka (BANKSEN) işkollarının 7 sendika yöneticisini tutuklayarak uluslararası kurullar tarafından belirlenmiş sendikal hak ve özgürlükleri çiğnediğini öğrendik. Bu tutuklamalar, kendiliklerinden Türk Ceza Yasasına da aykırıdır.

CGT, temel hak ve özgürlükleri tamamen ezen bu hareketi mahkum eder ve yedi sendika yöneticisinin derhal serbest bırakılmalarını ister.

C.G.T. ve Fransa emekcileri, hükümetinizin çoğalan işçi ve demokrasi düşmanı eylemleri karşısında eylemsiz kalamazlar ; Türkiye'de demokratik haklara, insan haklarına saygı gösterilmesi için uluslararası dayanışma ilkeleri doğrultusunda ulusal, uluslararısı ve Avrupa'daki makamlara başvuracaktır. »

15 Şubat :

« Hükümetinizin, İzmir'de haklı istemleri için grevde olan işçilere karşı orduyu sürdüğünü öfkeyle öğrendik.

Hükümetinizin, düzenlediği baskılar kabul edilemez ; her geçen gün insan hakları ile ilgili yasaları çiğniyor.

C.G.T. ve 2.400.000 üyesi, temel özgürlüklere saldırı olan ordunun müdahalesini mahkum ederler. İplik fabrikasından ordunun derhal geri çekilmesini ve Türk işçilerinin, çalışma hakkı, sendikal ve özellikle grev haklarının güvence altına alınması için istedikleri serbest görüşmelerin açılmasını talep ederler. »

ITALIE

Incontro degli operatori INCA in Europa sui problemi del contenzioso legale in emigrazione

Su iniziativa dell'INCA Centrale l'11 e 12 marzo scorso si è tenuto a Parigi un seminario sui problemi del contenzioso legale in emigrazione. Hanno partecipato coordinatori, collaboratori e consulenti legali dei patronati INCA-CGIL operanti in diversi paesi europei : Francia, Germania, Belgio, Lussemburgo, Inghilterra, Svizzera, Sede Centrale. I lavori sono stati aperti dalla Presidenza dell'INCA, che dopo aver espresso valutazioni di carattere generale sulla problematica dell'emigrazione, ha sottolineato gli scopi del seminario. Sono seguite le relazioni introduttive di Antonio Motta, responsabile della sezione emigrazione, e dell'avvocato Franco Agostini, consulente dell'INCA Centrale.

Si è passati quindi ad una verifica dello stato di applicazione della libera circolazione da parte dei paesi membri della CEE, soffermandosi più particolarmente sulla difesa dei lavoratori migranti in materia di invalidità, infortuni sul lavoro - malattie professionali e prevenzione nei lueghi di lavoro.

Alla conclusione dei lavori i partecipanti sono stati invitati ad un fraterno ricevimento organizzato dal Bureau Confederal della CGT insieme al Bureau National dell'INCA in Francia.

ESPAGNE

Dos eventos importantes

Dos hechos esenciales han ocupado la vida política española en estos últimos dias : la votación por la autonomía en Andalucia y el proceso contra los asesinos de los abogados madrileños.

En la votación por la autonomía en Andalucía el « sí » favorable ha obtenido la mayoría de votos, alcanzando a veces el 60 %. Ha sido, pues, una victoria política de las fuerzas democráticas que pregonizaban el « sí » a la autonomia de las 8 provincias andaluzas. Pero la democracia ha sido burlada porque el gobierno había decidido tener en cuenta no la mayoría de votantes, sino la mayoría sobre los votos inscritos, maniobra que atribuye al « no » todas las abstenciones.

Reina un enorme descontento en toda Andalucía frustrada de sus legítimas aspiraciones a la autonomía por una maniobra gubernamental y el problema queda pendiente para ser de nuevo planteado en breve plazo.

El proceso de los asesinos de Atocha - cinco personas de las cuales cuatro abogados demócratas -ha terminado por un veredicto de culpabilidad. Una gran cantidad de personalidades, entre los cuales se encontraba Marcelino CAMACHO, han seguido los debates aportando su sostén a las familias de las víctimas.

Los asesinos, fascistas pertenecientes a « Fuerza Nueva » han sido condenados a 190 anos de prisión, pero como las penas se confunden, quedarán reducidas a 30 anos de prisión que pueden ser disminuidos por eventuales amnistías.

Veredicto relativamente leve, si se tiene en cuenta lo horrendo del crimen.

PORTUGAL

GEORGES SEGUY NO CONGRESSO DA C.G.T.-I.N.

Acaba de realizar-se de 6 a 9 de Março, em Lisboa, o Congresso de Confederação Geral dos Trabalhadores Portugueses - Intersindical Nacional, no qual esteve representada a CGT francesa nas pessoas do seu Secretário Geral o camarada Georges SEGUY, Pièrre FEUILLY, membro da Comissão Executiva, G. CROESE e Alain GUINOT, colaboradores do Bureau Confederal.

Um importante relatório foi apresentado pelo camarada TEIXEIRA DA SILVA, coordenador do Secretariado Nacional da CGTP-IN. Neste Congresso, o camarada Georges SEGUY fez uma declaração que foi particularmente apreciada.

Após ter evocado a histórica jornada do 25 de Abril de 1974, G. SEGUY declarou nomeadamente :

« ... Como ontem, hoje continuamos fielmente ao vosso lado na vossa luta ao serviço dos trabalhadores, dos seus interesses profissionais e morais, contra a austeridade e os ataques contra as conquistas de Abril, em favor de reformas économicas e sociais pela extensão das conquistas democráticas da vossa Revolução e para fazer sair o vosso país da crise...

Tal como vós, nós fundamos a nossa actividade e a nossa estratégia numa concepção unitária e democrática, de massas e de classe do sindicalismo.

Empenhados como vós, pela independência e autonomia da acção do movimento sindical, sabemos por experiência própria que esta indipendência seria uma palavra vã se não estivesse baseada na luta de classes.

É em nome desta independência e do nosso empenho pela unidade dos trabalhadores que condenamos a ingerência exterior no vosso movimento sindical e, inclusivé, vinda de além das fronteiras do vosso país com o objectivo de dividir os trabalhadores portugueses e criar a cisão no seio dos sindicatos que eles próprios criaram livremente.

É por esta razão que reconhecemos apenas uma única central sindical autêntica, representativa dos trabalhadores portugueses : a CGT-INTERSINDICAL NACIONAL.

Vítimas como vós, das mesmas discriminações por parte de certos dirigentes da Confederação Europea dos Sindicatos que persistem dierir a filiação das nossas duas organizações e da organizão irmã, as Comissões Obreiras de Espanha, à CES, continuaremos a repetir que a CES não poderá pretender representar os trabalhadores portugueses, espanhois e franceses enquanto estas medidas discriminatórias não forem abandonadas e, que desta maneira, ela se priva de um elemento importante para a eficácia da sua acção.

REGARD SUR LE MONDE... REGARD SUR LE MONDE... REGARD SUR LE

منبر العامل
التونسي الجزائري المغربي
O TRABALHADOR
unidad
lavoro
işçinin gücü
YU RADNIK

ALGÉRIE

24 Février
Un double anniversaire

- **La création de l'U.G.T.A.**
- **La nationalisation des hydrocarbures**

Le 24 février a été une date importante pour l'Algérie et pour tous ses amis.

En effet, on a célébré là-bas un double anniversaire : celui de la création de l'U.G.T.A. en 1956 et celui de la nationalisation des hydrocarbures en 1971.

Cette journée a été marquée en Algérie par des actions de volontariat dans les unités de production industrielles et dans les exploitations agricoles, de même que par des manifestations sportives et culturelles.

Des gerbes ont été déposées par les représentants de l'U.G.T.A. sur la tombe de Chahid Aïssat Idir, le premier Secrétaire Général de l'U.G.T.A., et sur celle du Président Houari Boumedienne.

Le Secrétaire Général de l'U.G.T.A., Demene Debi Abdalah, a prononcé une allocution devant une assemblée de cadres syndicaux.

Pour la C.G.T., ce double anniversaire revêt une grande signification.

La naissance de l'U.G.T.A. et la nationalisation des hydrocarbures ont marqué deux étapes importantes dans l'histoire de l'Algérie.

Le Président Chadli pouvait déclarer en février 1979 :

« L'indépendance ne réside pas simplement dans le fait de lever un emblème ou de chanter un hymne national. C'est un concept beaucoup plus profond qui englobe les différents domaines de la vie. En effet, toute indépendance serait vide de sens si elle n'était accompagnée d'une indépendance économique reposant elle-même sur une véritable indépendance financière ».

En 1971, lors de la nationalisation des hydrocarbures, après plus d'une année de négociations franco-algériennes que le gouvernement français avait conduites à l'impasse, alors que l'embargo était décrété contre le pétrole algérien, que les techniciens français étaient incités à quitter l'Algérie pour paralyser la production, qu'une campagne raciste ignoble se développait contre l'Algérie, le Président Boumedienne déclarait alors : **« Oui notre pétrole est rouge... rouge du sang des martyrs » !**

La même lutte contre le colonialisme français se poursuivait contre le néo-colonialisme.

Aujourd'hui, l'Algérie indépendante construit une société nouvelle et s'est engagée dans la voie du socialisme, malgré toutes les tentatives de la faire revenir sur ces décisions.

Les relations entre la C.G.T. et l'U.G.T.A. n'ont cessé de se renforcer.

La C.G.T., pour sa part, salue ce double anniversaire et poursuivra son combat de solidarité internationale en souhaitant que l'Algérie et l'U.G.T.A. remportent de nouveaux succès dans la bataille qu'elles ont engagée, n'en déplaise aux nostalgiques de « l'Algérie française » et aux compagnies pétrolières.

CHILI

VICTOIRE DES 10 000 MINEURS EN GRÈVE

Pinochet frappe, emprisonne, torture, tue,
PERO, EL PUEBLO UNIDO JAMAS SERA VENCIDO !

La classe ouvrière trouve toujours la force de lutter. Depuis le coup d'état fasciste de 1973, jamais il n'y avait eu un mouvement de grève aussi puissant que celui des 10 000 travailleurs de la fameuse mine de cuivre « El Teniente ».

La direction a eu beau appeler la Junte à la rescousse, les menaces de suspendre les contrats de travail et d'appliquer un article du code du travail qui considère tout gréviste démissionnaire après 60 jours, rien n'y a fait : les mineurs ont tenu bon.

Et la direction de la mine a été obligée de négocier et d'accorder une augmentation de salaire de 24 %.

C'est un coup dur pour la Junte de Pinochet et un élément de confiance pour toute la classe ouvrière chilienne.

27e ANNIVERSAIRE DE LA C.U.T.

La centrale unique des travailleurs du Chili (C.U.T.) vient d'avoir 27 ans. A cette occasion, la C.G.T. s'est adressée à la Coordination Nationale Syndicale (C.N.S.) ainsi qu'au Comité Extérieur de la C.U.T. pour leur exprimer les félicitations et la solidarité des travailleurs de France envers les luttes unitaires au Chili, malgré la répression.

MAROC

المغرب: استفحال القمع

لم يعرف المغرب منذ عام 1977 وضعا أسوأ مما هو عليه الآن: التضخم في ارتفاع ، ارتفاع فاحش في الاجور ، العمال يناضلون ، الاضرابات تتسع ، غير ان السلطة ترد بالقمع المتصاعد المسلط على الطبقة على الطبقة العاملة وعلى المثقفين ، ويشمل حتى قيادات المنظمات والاحزاب ، وحتى رئيس الجمعية المغربية لحقوق الانسان .

بلغ عدد المعتقلين السياسيين بالمغرب حاليا 600 . وظروف الاعتقال في سجني القنيطرة و الرباط سيئة للغاية . مر مايقرب من ثلاث سنوات و مايزال مائة شاب في حالة ايقاف وقائي .

الشاعر عبد اللطيف اللعبي ، الموقوف سنة 1972 و المحكوم عليه بعشر سنوات سجن ، و المثقف ابراهيم سرفاتي الموقوف في نوفمبر 1974 و المحكوم عليه بالسجن المؤبد ، يعانيان قساوة سجون الملك .

ان القمع المسلط في المغرب ، يمارس حتى بفرنسا ، و هو يستهدف خاصة المهاجرين المغاربة الذين لهم شجاعة الدفاع عن مطالبهم ، و ينخرطون بال س ج ت . و بطبيعة الحال ، توجد علاقة مباشرة بين ذلك القمع و بين قانون بلر - بوني ، و هو ما لا يطاق و لا السكوت عنه .

تساند الس ج ت . في نفس الحين نضال عمال المغرب ضد القمع و نضال المهاجرين المغاربة في سبيل الحريات و من اجل ظروف افضل للعيش و العمل .

YOUGOSLAVIE

Zdravlje pretsednika TITA se pogoršava

U momentu u kojemu pišemo ove linije zdravlje Maršala Tita se pogoršava.

Ne možemo biti ništa drugo nego u admiraciji tog velikog čoveka u borbi protiv smrti.

Mi šaljemo naše najbolje pozdrave vladi i narodu Jugoslavije.

L'état de santé du Président TITO s'aggrave

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que l'état de santé du Maréchal TITO a empiré ces derniers jours, « notamment à cause d'un affaiblissement accru des fonctions cardiaques ».

On ne peut qu'être admiratif devant la lutte acharnée que mène ce grand homme d'Etat face à la mort.

Nous adressons nos meilleurs sentiments aux autorités et au peuple yougoslaves ainsi qu'aux immigrés de ce pays qui vivent en France.



Tribune des travailleurs tunisiens, algériens, marocains - N° 98 - Imprimerie Lensoise - 62300 LENS - Directeur de publication : Marius Apostolo - N° C.P. 276 D 73 - Mars 1980 - Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.